



UFE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

CCP des Personnels Non Titulaires - RIL

du 7 octobre 2005

La séance est présidée par M. Yves **MALFILATRE**, Sous-Directeur de la **DGPA** (Direction Générale du Personnel et de l'Administration) chargé des personnels techniques d'exploitation et des personnels non-titulaires.

- Le procès-verbal de la CCP du 7 octobre 2004 est approuvé.
- Désignation du secrétariat adjoint, c'est le tour de la **CGT**

Les représentants du personnel donnent lecture d'une déclaration commune (copie ci-jointe) et rappellent qu'avant toute chose il s'agit de faire le point sur le versement de la prime annuelle pour les agents PNT sur RIL. La note de M. Jean LE DALL adressée par e-mail à tous les services le 7 octobre 2005 est confirmée, elle fera l'objet de précisions et directives envoyées aux services pour accélérer le paiement des agents PNT RIL, ceux-ci, devraient obtenir le règlement de leur prime pour décembre 2005 au plus tard

Bilan de gestion

Le bilan de gestion 2004 est présenté par l'Administration. Fin 2004, il reste sur RIL 404 agents PNT. dont 33 PNT A
285 PNT B
86 PNT C
361 agents sont en position normale d'activité.
310 ont atteint l'échelon terminal de leur catégorie et se retrouvent en position de blocage.

L'essentiel des sorties des catégories PNT RIL est constitué de départ à la retraite et de changement de statut (établissement de contrat sui-généris pour des contrôleurs suite à l'ARTT). En ce qui concerne les mesures visant entre autres à améliorer le régime indemnitaire, 22 millions d'euros sont prévus pour les mesures catégorielles pour tout le personnel de l'Équipement, celles-ci feront l'objet de discussions avec les organisations syndicales.

Promotions de C en B au titre de 2006

En 2004 il y avait 3 promus et 1 en 2005

L'examen des propositions de passage de C en B au titre de 2006 amène à examiner 5 propositions et à retenir 2 agents.

Nom PrénomService d'origine

Martine GELLYDDE du Val d'Oise
Dominique LE MERCIERSSBA Sud-Est.

Les représentants syndicaux évoquent la situation de Madame Nicole BONNETAUD. Après une longue discussion, il est convenu de revoir cette proposition pour 2006 en souhaitant qu'elle corresponde plus aux critères retenus pour le passage en B.

Les représentants du Personnel regrettent le manque de propositions d'avancement de la part des services, pourquoi se trouve-t-on face à aucune remontée de la part de certains départements ?

Bonifications d'ancienneté au titre de 2003

L'attribution de bonifications pour les agents n'ayant pas de CCP locales et qui ne se trouvent pas bloqués au dernier échelon de leur grade est alors abordé.

8 agents RIL B se partagent 14 mois

1 agent noté 17 aura..... 3 mois
4 agents notés 16,50 - 16,75 auront 2 mois
3 agents notés 16 auront 1 mois

9 agents RIL C se partagent 17 mois

3 agents notés 16,50 auront 3 mois
2 agents notés 16,25 auront 2 mois
4 agents notés 16 auront..... 1 mois

Divers

Rappel Primes : La somme annoncée pour 2005 est de 643.000 euros

Elle concerne les PNT sur RIL, les contractuels 46 (B et C), les Berkani.

Les montants sont :

- Aux B dont le RIL prévoit un régime indemnitaire : 1.100 euros (au lieu de 827 euros maxi actuel)
- Aux C dont le RIL prévoit un régime indemnitaire : 900 euros (au lieu de 802 euros maxi actuel)
- Aux B dont le RIL ne prévoit pas un régime indemnitaire : 1.100 euros
- Aux C dont le RIL ne prévoit pas un régime indemnitaire : 900 euros

Pour ceux qui touchent déjà une prime, seule une réévaluation est nécessaire. Pour les autres, un arrêté doit être pris d'ici la fin de l'année.

En conclusion : tous les agents B ET C sur règlements locaux doivent percevoir ce régime indemnitaire dès 2005. En principe pour 2006 il devra être mensualisé.

Dossier IRCANTEC

Par ailleurs les représentants du personnel répercutent les craintes de l'ensemble des catégories PNT RIL au sujet du devenir de leur régime de retraite complémentaire IRCANTEC. Une information sur cette question devrait être préparée par la DGPA.

Dernière info : l'envoi ci-jointe d'une pétition intersyndicale sur les menaces concernant le régime IRCANTEC. N'oubliez pas de la signer et de nous la renvoyer.

Une demande de réunion d'une CCP spécifique pour les éventuels recours sur les pré-positionnements est demandée par les élus à la CCP. Les contestations seront examinées devant une commission qui ne serait pas la CCP mais les élus PNT seraient alors des experts consultés.

**Pour tout renseignement complémentaire
contactez l' élu CFDT**

Gilles GOURMELEN (DDE 94) tél. : 01.46.77.45.20
Gilles.gourmelen@equipement.gouv.fr

Maria EVENAT (DDE 78) tél : 01.30.84.31.84
Maria.evenat@equipement.gouv.fr



C.G.T.
Centrale-Equipement



F.O.
**Fédération de l'Equipement, des
Transports et des Services**



U.F.E- C.F.D.T.

IRCANTEC

À l'adresse de :

Monsieur le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

**Monsieur le ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du
Logement**

Monsieur le ministre des Transports, de l'Equipement, du Tourisme
et de la Mer

Monsieur le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire

Monsieur le ministre de la Fonction Publique

PETITION

Les soussignés agents non titulaires du ministère des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer, cotisant à l'IRCANTEC, considèrent le projet de réforme de cette institution inacceptable.

En effet, il envisage que, sous prétexte de risques quant à la pérennité du régime, nous, agents en activité subissons d'ici à 2009 :

- une augmentation de cotisation de près de 40% (tranche A) et 16% (tranche B), qui aurait pour effet une diminution de près de 1% du revenu brut ;
- une baisse des droits à pension (nombre de points acquis annuellement) par une hausse de la valeur du point de 88% (on obtiendrait moins de points pour une même cotisation). Cette mesure aurait pour effet une réduction de la pension de retraite de 5,7% à 6,4% pour une retraite liquidée en 2012 et de 30% à 35% pour une retraite liquidée en 2050.

Les retraités, eux subiraient une réduction de leur pouvoir d'achat, du fait d'une revalorisation de leur pension limitée à 2/3 de l'évolution des prix (100% actuellement).

L'état actuel de la caisse, excédentaire (3,5 milliards d'euros soit 2 ans de pension), les perspectives d'évolution positive du nombre de cotisants dans les prochaines années, les mesures financières qui doivent mettre un terme aux charges indues supportées actuellement par la caisse, assurent l'équilibre financier du régime au moins pour les 20 prochaines années.

Aussi rien ne justifie sérieusement la réforme envisagée qui conduirait à accumuler des dizaines de milliards d'euros, en complète contradiction avec le système par répartition auquel nous sommes attachés.

Nous considérons, en conséquence que le projet ministériel de réforme de l'IRCANTEC doit être retiré.

En revanche, d'autres mesures doivent être adoptées rapidement pour améliorer les montants et les droits liés au régime des retraites des cotisants.

NOUS EXIGEONS LA MISE EN PLACE D'UNE VERITABLE CONCERTATION SUR L'AVENIR DE L'IRCANTEC, SUR LA BASE DE DONNEES OBJECTIVES.

NOMS	PRENOMS	SIGNATURES

Pétition à retourner signée par fax ou courrier ou par mail aux organisations syndicales signataires

CFDT : fax : 01 40 81 24 05 ; mail :CFDT.SYNDICAT@i-carre.net

adresse: UFE/CFDT 30, passage de l'Arche 92055 La Défense Cedex -

CGT AC : fax : 01.40.81.99.20 ; pièce 04.55 Arche sud / p 02.18 TPB – mail : DSCR.CGT.Syndicat@i-carre.net

FO AC fax :01 40 81 24 21 – pièce 02-22 TPB - mail : jacqueline.balza@i-carre.net

Déclaration des élu(e)s du personnel

à la CCP RIL du 7 octobre 2005

La **CFDT et le SN PTAS CGT** Equipement et leurs élu(e)s à la CCP Nationale RIL (Règlements intérieurs locaux) demandent que soient satisfaites les légitimes revendications des agents non titulaires régis par ces règlements, à savoir :

- une augmentation des rémunérations au titre de l'année 2005 qui prenne en compte le rattrapage compte tenu de la perte importante de pouvoir d'achat dans la Fonction Publique depuis de nombreuses années.
- un vrai déroulement de carrière pour tous en améliorant les règlements locaux
- une augmentation du quota de promotion compte tenu du non recrutement dans le corps des PNT RIL

-En ce qui concerne les IFTS ou IAT, prise en compte de la revalorisation accordée pour les PNT A RIL et application immédiate aux PNT RIL - A - B et C

Nous exigeons :

- la parité du régime indemnitaire entre tous les agents du ministère exerçant des fonctions équivalentes
- l'étude des demandes de mutations et prise de la décision après avis de la CCP nationale RIL.

NOUS SOUHAITONS UNE REPONSE AUX DIVERSES REVENDICATIONS